

Règlement Equipe de l'Orne BMX 2018 :

Le comité de l'Orne sélectionnera une équipe de 7 pilotes par compétition.
Chaque pilote et club recevront une aide financière pour les frais d'engagements et de déplacements.
5 compétitions sont retenues :

Date	Course	Lieu	Nombre de pilotes sélectionnés
7 & 8 avril	Challenge France N-O 1ère manche	Saint Avertin (37)	7
12 & 13 mai	Challenge France N-O 2ème manche	Petit Couronne (76)	7
2 & 3 juin	Challenge France N-O 3ème manche	Vitré (35)	7
23 & 24 juin	Trophée de France BMX (-> Minimes)	Schwenheim (67)	2
6.7.8 juillet	Challenge National et Championnat de France	Sarzeau (56)	2

Sélection :

Les candidatures seront proposées par les clubs, avant le 18 mars. La sélection finale sera faite par O.TREHEC en collaboration avec les présidents de club ou leur représentant.

Critères de sélection :

Sélection de pilotes à partir de pupille jusqu'à 17/24 ans.

Le résultat de la Coupe de Normandie à Evreux le 18 mars sera pris en compte, pour la sélection de la première manche qualificative du Challenge de France à St Avertin.

L'effectif peut tourner entre chaque compétition, des pilotes remplaçants seront désignés.

Le pilote s'engage à participer aux 3 manches du Challenge de France.

Participation au stage de l'Orne le 4 février 2018 à Flers, pas obligatoire, mais fortement conseillé.

Frais de déplacement :

La participation aux frais d'engagements et de déplacements sera payée aux clubs qui auront à charge de redistribuer aux pilotes.

Pour recevoir la participation aux frais de déplacements, chaque pilote devra obligatoirement fournir des justificatifs (frais d'essence, hébergement, repas). Pensez à faire le plein avant départ et après retour.

La base de remboursement de l'aide financière, pour chaque manche qualificative du Challenge France (dans la limite d'un remboursement par famille) sera de 62€ par pilote (soit 40€/pilote et 22€/club).

La base de remboursement de l'aide financière, pour le trophée de France, sera de 97€ par pilote (soit 75€/pilote et 22€/club).

La base de remboursement de l'aide financière, pour le Challenge/Championnat de France, sera de 105€ par pilote (soit 75€/pilote et 30€/club).

Obligation des pilotes :

Si la taille est disponible, le comité de l'Orne fournira un maillot aux pilotes sélectionnés.

Dans ce cas, le port du maillot sera obligatoire sur les compétitions pour lesquelles le pilote est sélectionné.

Coaching :

Merci aux clubs de proposer une personne pour l'encadrement le samedi et le dimanche.

Olivier TREHEC
Délégué BMX Comité de l'Orne
Olivier.trehec@free.fr
06 87 19 87 02

Le 20/03/2018